



L'ACADEMIE DES SERVICES AUX FAMILLES

ASAF 2 place Ambroise Courtois 69008 Lyon - Tel : 04.81.91.98.90 - contact@asafacademie.fr

Vous souhaitez vous professionnaliser dans la petite enfance en obtenant le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (ancien CAP PETITE Enfance) ?

L'académie des services aux familles (ASAF) vous forme au CAP AEPE 100% financé en 1 an avec votre Compte Personnel de Formation ! Le centre de formation vous oriente en parallèle vers une entreprise de garde d'enfants à domicile pour un poste à temps partiel rémunéré.

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (financé avec votre Compte Personnel de Formation)

Le CAP AEPE est le 1^{er} niveau de qualification du secteur de la Petite Enfance. Le titulaire du CAP AEPE (Diplôme Education Nationale de niveau V) est un professionnel qualifié qui participe, avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant, dans le respect des choix des parents. Il peut exercer sa profession en établissements d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèches collectives, halte-garderies...), en école maternelle en tant qu'ATSEM, à son domicile ou au domicile des parents, en accueil collectif de mineurs (ACM) ou en Maison d'Assistant Maternel (MAM)

Prochaine Session : formation de remise à niveau obligatoire en juin 2018 - stage en structure d'accueil collectif en juillet 2018 – formation et emploi dans entreprise de garde d'enfants à domicile de Septembre 2018 à Juillet 2019

Validation : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (diplôme niveau V – Education nationale)

Organisation de la formation : 550h de cours en présentiel dans nos locaux répartis sur 3 jours par semaine en période scolaire (horaires 8h-15h) et 5 jours par semaine en période de vacances scolaires.

Emploi à temps partiel en entreprise de services à la personne : Garde d'enfants au domicile de particuliers de 10h à 20h par semaine généralement à partir de 16h le lundi, mardi, jeudi et vendredi + mercredi en fonction des plannings. Cet emploi vous permettra de justifier de l'expérience obligatoire requise pour passer l'examen.

Pré- Requis :

Expériences professionnelles ou bénévoles auprès d'enfants (à domicile ou en collectivité) et références exigées.
Avoir cumulé des heures sur votre Compte Personnel de Formation (CPF) (créez et vérifiez dès à présent votre solde en deux clics : www.moncompteformation.gouv.fr)

Conditions :

Projet professionnel en lien avec la Petite Enfance validé
Embauche à temps partiel en CDD dans une entreprise de services à la personne
Rémunération des heures de formation : vous êtes rémunéré sur vos heures de formation à hauteur de votre solde d'heures CPF. Au-delà, possibilité de cumul de votre emploi garde d'enfants à temps partiel avec allocation Pôle Emploi selon vos droits.
Rémunération des heures en entreprise : SMIC horaire
Formation financée avec votre CPF
Lieu de formation : Lyon 3ème (Grange Blanche)
Lieu de travail : Agglomération Lyonnaise
Véhicule non obligatoire (mais apprécié)

Pour Postuler :

Merci d'envoyer CV + lettre de motivation obligatoire à contact@asafacademie.fr / Objet : « Candidature CAP AEPE CPF »